

CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/PV.1048
24 janvier 2007

FRANÇAIS

COMPTE RENDU DÉFINITIF DE LA MILLE QUARANTE-HUITIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le mercredi 24 janvier 2007, à 10 h 15

Présidente: M^{me} Glaudine MTSHALI (Afrique du Sud)

La PRÉSIDENTE (parle en anglais): Je déclare ouverte la 1048^e séance plénière de la Conférence du désarmement.

Les représentants des pays suivants sont inscrits sur ma liste des orateurs pour la présente séance plénière: Japon, Allemagne (qui interviendra au nom de l'UE), France, Kenya, Italie, Indonésie, République de Corée et Égypte.

Je donne maintenant la parole au distingué représentant du Japon, M. Sumio Tarui.

M. TARUI (Japon) (parle en anglais): Madame la Présidente, je vous remercie des mots aimables que vous avez prononcés lundi pour me souhaiter la bienvenue. En outre, comme c'est la première fois que ma délégation prend la parole en séance plénière officielle, je voudrais vous féliciter de votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement. Je tiens à vous assurer de notre appui sans réserve tandis que vous nous guiderez dans cette période critique de l'année.

L'année dernière, dans le cadre de l'initiative des six Présidents, des débats intensifs, structurés et ciblés ont été tenus sur chacun des points de notre ordre du jour traditionnel. Cette année, la Conférence doit s'appuyer sur ces faits nouveaux et prouver qu'elle peut contribuer à l'élaboration de normes internationales sur le désarmement et la non-prolifération. Le Japon est convaincu que le cadre organisationnel proposé pourrait faciliter la réalisation de cet objectif si les États membres travaillent activement en s'y conformant. Le Japon appuie ce cadre, se félicite des efforts que les six Présidents de cette année ont faits pour l'établir et demande son adoption rapide.

Le Japon attache une énorme importance à l'engagement rapide de négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes ou autres dispositifs explosifs nucléaires. Nous notons que, lors des récentes consultations informelles, vous avez, Madame la Présidente, indiqué qu'il n'y avait pas actuellement de consensus pour engager des négociations sur l'une ou l'autre question ou combinaison de questions. Cependant, il est important de souligner qu'aucun pays – et en particulier aucun État doté d'armes nucléaires – ne s'est dit opposé à la négociation d'un traité sur les matières fissiles dans le cadre de la Conférence, même s'il existe toute une gamme de vues sur l'ensemble du programme de la Conférence. Le Japon souhaite une intensification des débats sur les aspects fondamentaux d'un tel traité pour que des négociations commencent et soient rapidement achevées. Des observations spécifiques sur le projet de traité ont déjà été formulées et des documents de travail ont déjà été distribués à cet effet.

D'autre part, lorsque le moment viendra d'examiner les autres points principaux de l'ordre du jour – désarmement nucléaire, garanties négatives de sécurité et prévention d'une course aux armements dans l'espace – ainsi que d'autres questions, le Japon sera prêt à s'engager dans un débat actif conformément au programme de la Conférence.

La PRÉSIDENTE (parle en anglais): Je remercie le distingué représentant du Japon pour sa déclaration et ses mots aimables adressés à la présidence. Je donne maintenant la parole au distingué représentant de l'Allemagne, l'Ambassadeur Ruediger Luedeking, Commissaire adjoint du Gouvernement fédéral allemand à la maîtrise des armements et au désarmement. Il interviendra au nom de l'UE.

M. LUEDEKING (Allemagne) (parle en anglais): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. Je voudrais tout d'abord vous féliciter de votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement. Je tiens à vous assurer de l'appui sans réserve de l'Union européenne dans les efforts que vous ferez pour guider les travaux de la Conférence.

Nous sommes au début d'une nouvelle année et d'une nouvelle session annuelle de la Conférence. L'UE a jugé encourageants les débats de fond structurés tenus l'année dernière. Une nouvelle impulsion a été donnée par suite de l'initiative que les six Présidents de la Conférence ont prise conjointement l'année dernière, ce qui a suscité l'espoir que la Conférence pourrait sortir de l'impasse et reprendre des négociations sur les questions de fond.

Nous accueillons avec une vive satisfaction les efforts que vous avez faits, Madame la Présidente, vous et les autres Présidents de 2007, pour prendre le relais des six Présidents de l'année dernière et rendre les activités de la Conférence encore plus fructueuses en 2007. Nous nous félicitons vivement en particulier du soin avec lequel vous avez recueilli les vues de chacun des États membres de la Conférence et réussi à les fusionner en un cadre organisationnel cohérent des activités de cette année.

L'UE partage l'avis selon lequel l'ordre du jour traditionnel et le Règlement intérieur permettent à tout membre de la Conférence de soulever toute question de sécurité intéressant les travaux de cette instance. Dans cette perspective, l'UE appelle instamment tous les États membres de la Conférence à adopter rapidement l'ordre du jour proposé par les six Présidents de 2007 afin que les travaux puissent commencer immédiatement.

Je voudrais aussi profiter de l'occasion pour rappeler l'attachement de l'UE au suivi du processus d'élargissement de la Conférence, en particulier aux membres de l'UE qui ne sont pas encore membres de la Conférence et qui ont demandé leur admission à la Conférence.

L'UE est très attachée à la réalisation d'un consensus sur un programme de travail et appuie tous les efforts sincères qui sont faits à cet égard. Nous accueillons avec satisfaction les nouvelles idées et propositions qui ont été présentées à cette fin au cours des dernières années.

Faire en sorte que la Conférence assume à nouveau sa fonction d'unique instance multilatérale dont dispose la communauté internationale pour tenir des négociations sur le désarmement est encore plus important dans le contexte des problèmes de sécurité auxquels nous faisons face aujourd'hui. Les menaces qui pèsent sur notre sécurité sont plus diverses, moins visibles et moins prévisibles. La non-prolifération, le désarmement et la maîtrise des armements restent des éléments indispensables pour la sécurité commune des États et sont essentiels pour faire face efficacement à ces menaces.

La prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs est peut-être le plus grand risque pour notre sécurité. L'UE a élaboré une stratégie détaillée contre la prolifération des armes de destruction massive, que le Conseil de l'Europe a adoptée le 12 décembre 2003. Dans cette stratégie, l'UE a à nouveau exprimé sa conviction qu'une approche multilatérale de la sécurité, couvrant le désarmement et la non-prolifération, offre le meilleur moyen de maintenir l'ordre international. Cette conviction détermine l'approche globale que nous suivons pour faire face aux défis actuels en matière de sécurité.

(M. Luedeking, Allemagne)

Dans ce contexte, l'UE reste déterminée à apporter une contribution constructive aux travaux de la Conférence.

L'UE accorde un rang de priorité élevé à la négociation d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires ou autres dispositifs explosifs nucléaires. Nous lançons un appel à l'engagement immédiat de ces négociations ici à la Conférence du désarmement. Il faut profiter de la nouvelle impulsion qui a été générée au cours des débats de l'année dernière sur la question.

Il est à nouveau clairement apparu l'année dernière que des divergences demeurent sur tel ou tel aspect d'un traité sur les matières fissiles, en particulier en ce qui concerne la vérification et la portée. Cependant, au lieu de poursuivre des débats interminables sur ces aspects, l'UE pense qu'il faudrait commencer les négociations sans plus tarder et sans conditions préalables en ayant à l'esprit le rapport du Coordonnateur spécial de 1995 et le mandat qui y est énoncé. La conclusion rapide d'un traité non discriminatoire et universellement applicable devrait rester notre objectif. En attendant la réalisation dudit objectif, l'UE appelle instamment tous les États à proclamer et observer un moratoire sur la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires. Nous nous félicitons des mesures prises par les quatre États qui ont décrété de tels moratoires et nous appelons les autres à faire de même.

Lors des débats structurés qui ont eu lieu durant la session de l'année dernière, l'UE a aussi présenté ses vues sur d'autres questions importantes inscrites à l'ordre du jour de la Conférence. Ainsi, par exemple, nous avons réaffirmé notre appui à la poursuite de l'examen de la question des garanties de sécurité à donner aux États parties au TNP non dotés d'armes nucléaires. Ces garanties peuvent jouer un rôle important: elles peuvent à la fois inciter à renoncer à l'acquisition d'armes de destruction massive et avoir un effet dissuasif. Nous avons appelé les États dotés d'armes nucléaires à réaffirmer les garanties de sécurité mentionnées dans la résolution 984 du Conseil de sécurité de l'ONU et à signer et ratifier les protocoles pertinents sur les zones exemptes d'armes nucléaires, établis après les consultations requises, en reconnaissant que les garanties de sécurité fondées sur des traités s'appliquent à ces zones.

En outre, lors des débats structurés de l'année dernière, de nombreux États membres de l'UE ont aussi exprimé leurs vues sur la question du désarmement nucléaire.

Je voudrais aussi rappeler la déclaration faite par la présidence autrichienne de l'UE en juin de l'année dernière sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace. L'UE a à cette occasion réaffirmé sa ferme volonté d'empêcher une course aux armements dans l'espace. La prévention d'une telle course est essentielle pour renforcer la stabilité stratégique et promouvoir la coopération internationale en matière de liberté d'exploration et d'utilisation de l'espace à des fins pacifiques par tous les États.

L'UE est très préoccupée par la réalisation récente d'un essai d'arme antisatellite. Cet essai va à l'encontre des efforts faits au niveau international pour éviter une course aux armements dans l'espace. Dans ce contexte, l'UE appelle tous les États signataires du Traité sur l'espace extra-atmosphérique à honorer l'engagement qu'ils ont pris de mener leurs activités spatiales

(M. Luedeking, Allemagne)

en se conformant au droit international et en servant la cause du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Nous considérons notamment qu'il est important de traiter toutes ces questions dans le cadre de la Conférence du désarmement. Nous souhaitons que les préoccupations de tous soient traitées sur le fond et de manière concrète. Nous sommes convaincus que le meilleur moyen de progresser consiste à définir des priorités tout en permettant l'examen équitable et utile des sujets de préoccupation de tous. L'UE est prête à s'engager dans un travail constructif et pragmatique durant la session de cette année.

Si la Conférence du désarmement reprenait ses travaux de fond et, en particulier, si elle lançait des négociations relatives à un traité sur les matières fissiles, cela aurait un important effet positif sur le prochain processus d'examen du TNP, qui commencera à la fin avril avec la première session du Comité préparatoire qui se tiendra à Vienne.

En 2005, la Conférence d'examen du TNP n'est pas parvenue à un accord sur un document final de fond portant sur les problèmes les plus pressants rencontrés dans le contexte du Traité. Ceci donne à l'UE une raison supplémentaire de ne pas ménager ses efforts pour assurer le succès de la Conférence d'examen de 2010. L'UE estime que la prévention de la prolifération nucléaire et la poursuite du désarmement nucléaire, conformément à l'article VI du TNP, sont essentielles pour la paix et la sécurité mondiales. Nous sommes donc très attachés à l'objectif de renforcement du régime international de non-prolifération nucléaire, comme cela a été souligné dans la position commune de l'UE datée du 25 avril 2005, position à laquelle nous continuons d'adhérer. L'UE continue à appuyer les décisions et la résolution adoptées à la Conférence d'examen et de prorogation du TNP de 1995 et le document final de la Conférence d'examen du TNP de 2000 et prendra en compte la situation actuelle. Nous nous efforcerons de préserver l'autorité et l'intégrité du TNP.

Nous notons que le rapport final, qui comprend le programme de travail, adopté par consensus à la Conférence d'examen du TNP de 2005, constitue une référence pour le futur processus d'examen. L'UE est déterminée à contribuer activement au succès de la première session du Comité préparatoire à Vienne. Nous assurons de notre plein appui le Président de ladite session, l'Ambassadeur Amano, du Japon, et nous espérons que ses consultations visant à préparer le terrain et à établir l'ordre du jour seront fructueuses afin que des travaux de fond puissent être réalisés, conformément aux accords existants entre les États parties au TNP sur le renforcement et l'amélioration de l'efficacité du processus d'examen. Nous espérons que des discussions de fond fructueuses permettront à cette occasion de dégager un consensus sur les trois piliers complémentaires les uns des autres du TNP: non-prolifération, désarmement et utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire.

Je voudrais aussi réaffirmer l'appui ferme de l'UE au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE), que nous considérons comme l'un des piliers essentiels de la non-prolifération et du désarmement, associé à un traité sur les matières fissiles, dans le cadre de l'accord auquel les États parties au TNP sont parvenus en 1995. L'entrée en vigueur rapide du TICE a été reconnue, lors de la Conférence d'examen du TNP de 2000, comme un moyen concret de réaliser les objectifs de désarmement et de non-prolifération énoncés dans le TNP.

(M. Luedeking, Allemagne)

Cela fait maintenant onze ans que le TICE a été ouvert à la signature. Son entrée en vigueur est plus urgente que jamais. Les essais nucléaires réalisés récemment par la République populaire démocratique de Corée ont à nouveau montré l'importance du TICE et l'intérêt du système international de surveillance, que l'on continue à développer. La Commission préparatoire de l'OTICE fournit des informations et conseils juridiques et techniques précieux à cet égard.

L'UE se félicite de ce que l'adhésion au TICE soit devenue quasi universelle. Sur les 44 États dont la ratification est nécessaire pour l'entrée en vigueur du Traité, 10 ne l'ont pas encore fait. Nous appelons tout particulièrement ces États à le faire sans délai et sans conditions préalables. Ceci contribuerait à rendre le climat propice pour la Conférence d'examen du TNP de 2010.

Les graves problèmes régionaux de prolifération auxquels la communauté internationale fait face montrent bien combien il est important de maintenir l'autorité et l'intégrité du TNP.

L'UE partage pleinement les préoccupations exprimées à propos du programme nucléaire iranien par le Conseil des gouverneurs de l'AIEA et le Conseil de sécurité de l'ONU. Nous nous félicitons de ce que le Conseil de sécurité a adopté sa résolution 1737 parce que l'Iran n'avait pas pris les mesures demandées maintes fois par le Conseil des gouverneurs de l'AIEA et le Conseil de sécurité de l'ONU. L'adoption de cette résolution constitue une réaction nécessaire et proportionnée face au mépris affiché par l'Iran pour les préoccupations de la communauté internationale et la résolution 1696 du Conseil de sécurité.

L'UE assurera l'application effective des mesures énoncées dans cette résolution, qui visent les parties du programme nucléaire et missilier les plus susceptibles de donner lieu à une prolifération. Nous appelons tous les États à appliquer aussi ces mesures, complètement et sans délai.

L'UE est déçue de voir que l'Iran a réagi négativement à la résolution et n'a encore pris aucune disposition pour s'y conformer. Nous nous félicitons des décisions prises par le Conseil de sécurité de demander un rapport du Directeur général de l'AIEA dans les soixante jours et d'examiner la démarche de l'Iran à la lumière de ce rapport.

Pour éviter tout malentendu, je pense qu'il est bon de réaffirmer à ce stade qu'il n'existe aucune divergence de vues quant aux droits dont l'Iran jouit en vertu du TNP. Le problème est que l'Iran n'a pas créé la confiance nécessaire dans le caractère exclusivement pacifique de son programme nucléaire. L'exécution d'un programme nucléaire secret portant sur les parties les plus sensibles du cycle du combustible nucléaire pendant plus de dix-huit ans, le comportement de l'Iran, étayé par des documents, en matière de dissimulation, qui s'est traduit par de nombreux manquements à ses obligations de respecter son accord de garanties au titre du TNP ainsi que le fait que l'AIEA n'est pas encore en mesure d'éclaircir certaines questions importantes en suspens touchant le programme nucléaire de l'Iran sont au cœur de la question. Je voudrais à nouveau souligner, comme le Conseil de sécurité de l'ONU l'a fait dans sa résolution 1737, l'importance des efforts politiques et diplomatiques faits pour trouver une solution garantissant le caractère exclusivement pacifique du programme nucléaire iranien. Je voudrais aussi profiter à nouveau de l'occasion pour mettre l'accent sur les efforts constants

(M. Luedeking, Allemagne)

faits par l'UE pour trouver une solution négociée à long terme. Nous appelons donc instamment l'Iran, conformément à la décision du Conseil de sécurité, à suspendre toutes ses activités liées à l'enrichissement pour permettre un retour à la table des négociations.

L'UE reste aussi vivement préoccupée par la situation dans la péninsule coréenne. Nous condamnons vigoureusement les lancements expérimentaux de missiles à caractère provocateur effectués par la République populaire démocratique de Corée en octobre 2006. Nous déplorons le fait que la RPDC continue à défier la communauté internationale et à faire fi de ses obligations au titre de la déclaration et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité de l'ONU. L'UE appuie sans réserve la résolution la plus récente (1718), adoptée par le Conseil de sécurité, le 14 octobre 2006. Elle est attachée à l'exécution complète des mesures qui y sont mentionnées.

Nous appelons la RPDC à s'acquitter de ses obligations au titre du TNP, à ne plus effectuer aucun essai de dispositifs nucléaires et à rétablir le moratoire sur les essais de missiles à longue portée. L'UE appuie sans réserve les efforts diplomatiques faits dans le cadre des pourparlers à six. Nous regrettons que la dernière série de pourparlers n'ait débouché sur aucun résultat. Nous appelons la RPDC à adopter une attitude constructive dans ces pourparlers et à œuvrer pour la mise en œuvre de la déclaration commune de septembre 2005, et en particulier à renoncer de manière vérifiable à tous ses programmes et ambitions en matière d'armes nucléaires.

J'ai abordé jusqu'ici essentiellement les questions nucléaires – essentiellement, mais non exclusivement, devrais-je ajouter. Cependant, ceci ne devrait pas nous détourner d'autres tâches importantes concernant le désarmement, la maîtrise des armements et la non-prolifération, inscrites à notre ordre du jour de cette année. Ces tâches sont multiformes et portent sur une vaste gamme de questions touchant aussi les armes classiques, en particulier les armes légères. J'irais bien au-delà de ce qui est possible dans ma déclaration d'aujourd'hui si je tentais d'aborder ces questions même d'une manière qui ne serait que de loin adéquate ou équilibrée. Permettez-moi donc de faire seulement quelques remarques supplémentaires sur les questions autres que les armes nucléaires.

Je voudrais tout particulièrement appeler votre attention sur deux succès obtenus l'année dernière dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération. Premièrement, la troisième Conférence d'examen de la Convention sur certaines armes classiques a adopté un document final de fond qui améliorera cet instrument. Deuxièmement, je voudrais appeler votre attention sur la sixième Conférence d'examen de la Convention sur les armes biologiques ou à toxines. Elle a apporté une importante contribution à la poursuite du renforcement de l'efficacité de cet instrument. La communauté internationale doit donc appliquer rapidement, concrètement et efficacement les décisions figurant dans le document final de la Conférence d'examen. L'adoption d'un nouveau programme de travail intersessions, conduisant à la septième Conférence d'examen qui devra se tenir en 2011 au plus tard, est un succès notable. L'UE est déterminée à profiter au mieux des occasions ainsi offertes et favorisera la réussite des réunions qui se tiendront pendant la période intersessions.

Ces deux réalisations que j'ai mentionnées, avec la revitalisation de la Conférence observée l'année dernière, contribuent à sortir la Conférence de l'impasse dans le domaine du désarmement et devraient donner un nouvel élan à ses travaux.

(M. Luedeking, Allemagne)

Pour conclure, je voudrais rappeler que le 29 avril de cette année correspondra au dixième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention sur les armes chimiques. La deuxième Conférence d'examen de cette Convention devant se tenir en avril 2008, la présente année offre l'occasion de faire le point sur le fonctionnement jusqu'ici fructueux de ce traité et sur ce qu'il reste à faire. Cet anniversaire est l'occasion de nous rappeler ce que la Conférence du désarmement peut obtenir si la volonté politique nécessaire est présente.

La Convention sur les armes chimiques figure parmi les projets internationaux les plus ambitieux et les plus complexes jamais entrepris dans notre domaine. La négociation fructueuse de ce traité devrait nous encourager à sortir la Conférence de l'impasse qui l'a caractérisée au cours des dix dernières années et à lancer un autre projet ambitieux. Le traité sur les matières fissiles est une occasion à saisir. Nous appelons toutes les parties à la Conférence à adopter une approche constructive de ce traité qui doit être l'un des points à étudier d'urgence au titre de l'ordre du jour de la Conférence. Le fait de lancer des négociations sur un tel traité fera ressortir l'intérêt d'une approche multilatérale de la sécurité et témoignera de notre attachement à un système conventionnel multilatéral constituant la base juridique et normative pour tous les efforts de non-prolifération.

La PRÉSIDENTE (parle en anglais): Je remercie le représentant de l'Allemagne, intervenant au nom de l'UE, pour sa déclaration et ses mots aimables adressés à la présidence. Je donne maintenant la parole au représentant de la France, M. Jean-François Dobelle.

M. DOBELLE (France): Madame la Présidente, puisque c'est la première fois que je prends la parole au cours d'une séance plénière formelle de la Conférence du désarmement, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter de votre accession à la présidence et de la façon dont vous avez su conduire jusqu'ici nos travaux. Je tiens tout particulièrement à vous dire combien nous apprécions le grand professionnalisme et le savoir-faire dont vous avez fait preuve pour nous amener là où nous en sommes aujourd'hui, ce qui n'était pas acquis d'avance. Chacun reconnaît l'utilité des consultations intensives que vous avez menées depuis l'automne sur la façon dont vous-même et les cinq autres Présidents de la session de 2007 de la Conférence du désarmement envisagez l'organisation de nos travaux cette année, et je crois que nous avons tous conscience d'aller dans la bonne direction, dans la seule qui nous permette d'espérer réaliser cette année encore des progrès dans la revitalisation de cette Conférence. Ma délégation estime que nous devons être guidés par le souci de préserver les acquis de 2006 et, si possible, de les développer afin de poursuivre le mouvement engagé l'an dernier. Pour ce faire, nous devons de manière pragmatique, comme en 2006, adopter un programme d'activité qui nous permette de travailler efficacement et concrètement. Une telle démarche serait susceptible de favoriser un accord ultérieur sur un programme de travail.

Madame la Présidente, nous estimons que l'organisation des travaux que vous proposez pour la présente session fournit le meilleur compromis possible et nous permettra d'aborder de manière équilibrée tous les points de l'ordre du jour et de déterminer ceux qui, au vu de l'intérêt manifesté lors des débats, méritent une attention plus particulière. Nous pouvons donc soutenir cette proposition. Nous souhaitons que les autres États membres de la Conférence puissent également se rallier à cette proposition et, dans sa mise en œuvre, fassent preuve d'ouverture quant à la méthode de travail qui pourrait être la nôtre. L'essentiel, en effet, est bien de mener

(M. Dobelle, France)

un travail productif sur les sujets que nous devons traiter dans le cadre d'une approche ouverte. Ma délégation exprime sa confiance dans l'action des six présidences et considère que l'approche proposée aujourd'hui fournit à la Conférence les meilleures chances de progrès, dans la continuité de la méthode introduite en 2006. Soyez assurée que la France ne ménagera pas ses efforts pour permettre à cette enceinte de jouer pleinement le rôle qui est le sien. Dans cet esprit, nous ne manquerons pas de rappeler au cours des prochains mois combien nous sommes attachés à ce que la Conférence du désarmement conserve toute sa pertinence en adoptant une approche ouverte, constructive et pragmatique.

Mon collègue allemand, s'exprimant au nom de l'Union européenne, a notamment souligné la priorité que ses 27 membres accordaient à l'ouverture immédiate et sans condition préalable de négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles à des fins militaires. Cette préoccupation est bien évidemment un point fondamental de la position de mon pays à titre national, comme l'avait indiqué le Président de la République lors du discours qu'il avait prononcé à l'île Longue il y a un an. Cela étant, la France considère que la raison d'être de cette enceinte est aussi d'œuvrer à une approche du désarmement qui permette d'alléger le lourd tribut que l'humanité paie aux trop nombreux conflits qu'elle subit et de contribuer à la sécurité régionale. Dans cette perspective, nous devons garder à l'esprit que ce sont bien les armes classiques qui tuent chaque année plus de 500 000 personnes dans le monde. C'est pourquoi j'exprime le vœu que nous puissions cette année, dans le cadre de l'examen des points appropriés, nous pencher davantage que par le passé sur la question de la maîtrise des armes classiques. Plusieurs propositions pertinentes ont été faites par d'autres délégations et nous les soutenons. Nous faisons en effet partie des pays que la question des transferts illicites d'armes classiques, y compris des systèmes portables de missiles antiaériens – les MANPADS – à des groupes terroristes, préoccupe gravement. Faut-il rappeler qu'un projet d'attaque au moyen de ce type d'arme contre un aéronef civil a été déjoué l'an dernier ici même à Genève?

Sur le plan multilatéral, des avancées significatives ont été réalisées dans le domaine de la maîtrise des armes classiques et de leur dissémination, l'an passé en dehors de la Conférence. Ainsi, la Première Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté des résolutions, pour lesquelles ma délégation s'est fortement engagée, concernant la mise en place d'un traité sur le commerce des armes et la question des stocks de munitions en excès des besoins de défense. Dans le cadre de la dernière Conférence d'examen de la Convention de 1980 sur certaines armes classiques, nous avons également, sous la présidence de mon prédécesseur, avancé sur la question des restes explosifs de guerre. Nous nous sommes aussi mis d'accord sur un document final qui renforcera cet instrument. Il ne s'agit naturellement pas ici de refaire l'excellent travail mené dans d'autres cadres, mais bien plutôt de faire pleinement jouer à la Conférence son rôle d'instance permanente et de lieu d'échange pour toutes les questions de désarmement, de non-prolifération et de sécurité internationale. Dans cette approche ouverte et souple, permettant de traiter de la maîtrise des armes qui sont aujourd'hui les plus meurtrières, ma délégation serait aussi disposée à tenir la Conférence informée de l'initiative dont mon pays a pris la conduite à différents niveaux concernant la lutte contre le transport aérien illicite d'armes légères et de petit calibre.

(M. Dobelle, France)

Madame la Présidente, je ne voudrais pas ici retarder davantage le déroulement de nos travaux et le traitement de la question essentielle de ce jour, qui est celle de l'adoption de notre ordre du jour. Vous connaissez notre point de vue quant à son libellé, qui ne nous paraît plus vraiment adapté aux enjeux actuels de la sécurité, et ce point de vue demeure inchangé par rapport à l'an dernier. Nous sommes néanmoins disposés à nous accommoder de ce libellé selon les conditions et avec les réserves habituelles, pour ne pas faire obstacle à la mise en place de l'excellent programme d'activité qui nous est proposé et que nous soutenons fortement.

La PRÉSIDENTE (parle en anglais): Je remercie le distingué représentant de la France pour sa déclaration et pour ses mots aimables adressés à la présidence. Je donne maintenant la parole à la distinguée représentante du Kenya, l'Ambassadrice Maria Nzomo.

M^{me} NZOMO (Kenya) (parle en anglais): Madame la Présidente, je profite de l'occasion pour vous féliciter de votre accession à ce poste important. Je suis convaincue que vous dirigerez avec succès les travaux de la Conférence. Vos talents diplomatiques bien connus et vos connaissances approfondies sont la garantie de votre succès.

Ma délégation est particulièrement heureuse de voir une autre fille de la terre africaine présider la Conférence au début de l'année 2007. Le Kenya a eu le privilège d'occuper ce même poste il y a exactement trois ans au début de 2004. Nous sommes conscients des problèmes que le premier Président rencontre au début de l'année, mais nous jugeons encourageants les efforts que vous avez faits en tenant de larges consultations pour veiller à ce que la Conférence adopte son ordre du jour et son programme de travail sans retard. Nous appuyons sans réserve le programme que vous avez mis en place avec les cinq autres Présidents de cette année.

Je voudrais aussi vous remercier pour les mots aimables de bienvenue que vous m'avez adressés, à moi et aux autres nouveaux membres à la première séance plénière de la Conférence, tenue lundi. Je tiens à vous assurer de l'appui sans réserve de ma délégation alors que nous commençons une nouvelle année avec de nouvelles discussions ciblées sur les questions essentielles dont la Conférence est saisie.

C'est réellement un honneur et un privilège pour moi de me joindre à ce distingué groupe d'ambassadeurs auprès de la Conférence du désarmement. Cependant, en tant que membre actif de la Conférence, le Kenya reste préoccupé par l'absence de progrès notable qui a caractérisé la Conférence pendant près de dix ans.

Nous sommes convaincus qu'une approche graduelle et coordonnée conduira à l'élaboration d'un plan d'action détaillé pour établir un monde exempt d'armes nucléaires. Ceci devrait se faire sur la base des 13 mesures concrètes arrêtées en 2000 dans le contexte du TNP, ainsi que des recommandations des cinq Ambassadeurs.

Nous appelons tous les membres de la Conférence à se consacrer à nouveau à la cause du désarmement nucléaire et de la maîtrise des armements. Le désarmement est véritablement un pilier important dans les efforts mondiaux faits pour assurer la paix et la sécurité à l'échelle internationale. On ne saurait trop insister sur le fait que le développement ne peut être obtenu sans la paix et la sécurité.

(M^{me} Nzomo, Kenya)

À cet égard, ma délégation estime que la Conférence doit axer ses efforts sur des mesures concrètes, applicables à court terme, en faveur du désarmement nucléaire tout en se dirigeant vers un régime complet de désarmement nucléaire.

Le Kenya est fermement convaincu que le désarmement nucléaire et la non-prolifération sont deux aspects d'un même problème et qu'il faut les aborder simultanément. Une approche sélective ne peut qu'aggraver les discordances et les blocages. Ce n'est que par la souplesse et les compromis que la diplomatie multilatérale pourra réussir.

Je tiens à vous assurer de l'appui de ma délégation dans l'exécution de cette tâche importante.

La PRÉSIDENTE (parle en anglais): Je remercie la distinguée représentante du Kenya pour sa déclaration et ses mots aimables adressés à la présidence. Je donne maintenant la parole au distingué représentant de l'Italie, l'Ambassadeur Carlo Trezza.

M. TREZZA (Italie) (parle en anglais): Je voudrais commencer par m'associer pleinement à la déclaration que l'Ambassadeur Ruediger Luedeking a faite au nom de l'Union européenne et le remercier d'avoir fait tout le chemin depuis Berlin pour prononcer sa déclaration.

En 2006, la Conférence du désarmement n'était toujours pas en mesure de s'acquitter de son rôle institutionnel principal consistant à conduire des négociations de fond sur les principales questions de désarmement. Cependant, comme l'Assemblée générale des Nations Unies l'a dit dans sa résolution 61/99, adoptée par consensus, «des discussions dynamiques [ont été] tenues sur le programme de travail» et l'on a observé une «intensification des travaux de la Conférence, grâce à l'apport constructif de ses États membres, aux débats structurés centrés sur tous les points de l'ordre du jour, notamment avec la participation d'experts des capitales, et à la coopération entre les six Présidents de la Conférence lors de la session de 2006».

Dans la même résolution, l'Assemblée générale a souligné à quel point il était urgent que la Conférence commence ses travaux de fond au début de sa session de 2007 et a considéré que les interventions du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, des huit ministres des affaires étrangères et d'autres hauts responsables constituaient des témoignages de soutien en faveur des travaux de la Conférence. Dans le dispositif de cette résolution, elle a demandé à la Conférence d'intensifier encore les consultations afin d'arriver à un accord sur un programme de travail.

Le moment est venu de remercier encore une fois les six Présidents précédents, l'Ambassadeur Zdzisław Rapacki (Pologne), l'Ambassadeur Park In-kook (République de Corée), l'Ambassadeur Romulus Costea (Roumanie), l'Ambassadeur Valery Loshchinin (Fédération de Russie), l'Ambassadeur Ousmane Camara (Sénégal) et l'Ambassadeur Anton Pinter (Slovaquie), pour les efforts qu'ils ont déployés l'année dernière. Les rapports de coopération qu'ils ont établis entre eux ont permis à la Conférence de mieux comprendre toutes les questions et de réaliser des progrès notables.

C'est aussi le moment de remercier la présidence sud-africaine, de vous remercier personnellement, Madame, et de prendre acte des intenses consultations que vous avez tenues

(M. Trezza, Italie)

pendant la période intersessions. Je tiens aussi à féliciter les futurs Présidents, les Ambassadeurs Juan Antonio Marc Pujol (Espagne), Sarala Fernando (Sri Lanka), Elisabet Borsiin Bonnier (Suède), Jürg Streuli (Suisse) et Bashar Ja'afari (Syrie), et à les remercier pour l'esprit de coopération qu'ils ont déjà établi entre eux afin d'assurer la continuité et la cohérence de nos travaux.

La Conférence, comme le prévoit son règlement intérieur, doit adopter son ordre du jour pour l'année au début de chaque session annuelle. Nous sommes convaincus que nous pourrions adopter l'ordre du jour dans les plus brefs délais. En tant que collaborateur des Présidents pour l'année dernière, j'ai aidé ceux-ci à examiner l'ordre du jour. À la fin de cet examen, ma délégation a conclu que l'ordre du jour était ouvert et ne limitait pas les travaux de la Conférence. Il convenait pour traiter les questions actuelles de désarmement et de sécurité et était suffisamment complet et souple pour prendre en compte toutes les questions préoccupantes. Je prends note des remarques faites par l'Ambassadeur de France à ce sujet et, comme la délégation française, ma délégation est prête à accepter que l'arrangement adopté l'année dernière pour l'ordre du jour serve de base à nos activités de cette année. Sur cette base, nous devrions déterminer quels sont les points concrets de l'ordre du jour au sens large qui se prêtent maintenant à des travaux de fond et ceux pour lesquels des discussions complémentaires s'imposent.

Nous espérons que, grâce à ces débats préliminaires, il sera possible de parvenir à un stade où l'on constatera qu'il existe une base pour négocier sur des questions spécifiques.

Si tel est le cas, conformément à l'article 23 du Règlement intérieur, la Conférence pourra établir des organes subsidiaires tels que des sous-comités spéciaux, des groupes de travail, des groupes techniques ou des groupes d'experts gouvernementaux. Comme on l'a vu l'année dernière, les Présidents ont un large pouvoir discrétionnaire pour déterminer le meilleur moyen d'évaluer les questions qui se prêtent à des débats et à des négociations portant davantage sur le fond.

Il faudrait, pour déterminer nos priorités, tenir compte du travail fait les années précédentes, en particulier en 2006, ainsi que des indications reçues cette année des délégations.

Je voudrais conclure en soulignant l'importance qu'il faut accorder à la participation politique de haut niveau à nos débats. Grâce à l'invitation lancée conjointement l'année dernière par le Président et par le Secrétaire général de la Conférence, de nombreuses hautes personnalités ont pris la parole à la session de 2006 de la Conférence. Nous estimons que de telles invitations devraient être adressées cette année non seulement à tous les ministres des affaires étrangères des États membres, mais aussi à d'autres hauts responsables, en particulier aux directeurs d'organisations et institutions internationales qui traitent des questions intéressant la Conférence du désarmement. Nous pensons par exemple au Secrétaire général de l'ONU, au Directeur général de l'AIEA, au Président de la Première Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies et à d'autres hauts représentants internationaux intéressés, notamment des représentants d'organes parlementaires. L'élévation du niveau de participation est un moyen de créer la conscience et la volonté politiques nécessaires pour que la Conférence reprenne ses travaux. Dans le même esprit, nous encourageons les délégations à demander à leurs capitales de faire référence à la Conférence du désarmement dans leurs déclarations ou

(M. Trezza, Italie)

documents nationaux ou collectifs de haut niveau. Nous pensons aussi que certaines mesures pourraient être prises pour prendre acte de l'attention que les organisations non gouvernementales présentes à Genève accordent à nos travaux et des contributions qu'elles y apportent.

La PRÉSIDENTE (parle en anglais): Je remercie le distingué représentant de l'Italie pour sa déclaration et pour ses mots aimables adressés à la présidence. Je donne maintenant la parole au distingué représentant de l'Indonésie, l'Ambassadeur Makarim Wibisono.

M. WIBISONO (Indonésie) (parle en anglais): Madame la Présidente, permettez-moi de m'associer à mes collègues pour vous féliciter chaleureusement de votre nomination à la présidence de la Conférence du désarmement. Nous sommes convaincus que, sous votre direction éclairée, la Conférence obtiendra davantage de résultats dans le cadre des efforts de désarmement. Vous pouvez être assurée de l'appui et de la coopération sans réserve de ma délégation dans l'exercice de vos fonctions. Je voudrais aussi remercier sincèrement tous les futurs Présidents de 2007 pour les initiatives qu'ils ont prises en faveur d'une présidence concertée tout au long de l'année et nous leur souhaitons tout le succès possible dans la direction de nos travaux.

Chaque année, nous espérons que la nouvelle session de la Conférence débouchera sur de nouvelles idées de manière à pouvoir progresser et obtenir des résultats concrets dans le domaine du désarmement. Depuis longtemps, cette attente collective reste insatisfaite. La Conférence ne doit pas accepter une telle situation.

Par suite de la lenteur des progrès dans la réduction et l'élimination des armes de destruction massive, en particulier des armes nucléaires, ainsi que de l'accroissement de la production et de la sophistication des armes classiques, la tâche à accomplir pour faire face à ces problèmes est devenue plus lourde. Ceci exigera des efforts supplémentaires de la part des États membres et un resserrement de leur coopération. En attendant, on note avec une préoccupation croissante l'apparition de nouveaux problèmes, tels que l'emploi et le transfert illicites d'armes légères et d'armes classiques dans les zones de conflit et dans les mains de terroristes. Il faut relever ces défis de manière collective et cette instance historique qu'est la Conférence devrait à cette fin faire preuve de volonté et de détermination.

En ce début de session, l'Indonésie estime que l'ordre du jour actuel figurant dans le document CD/WP.545 reflète les besoins et les problèmes auxquels cette auguste instance doit faire face. Cet ordre du jour souple permet aux pays membres d'inclure toutes questions qu'ils jugent nécessaires au titre de l'un ou l'autre des points. Dans ces conditions, l'Indonésie appuie sans aucune objection l'adoption de l'ordre du jour pour 2007.

L'Indonésie considère que les problèmes liés au désarmement et à la non-prolifération, qu'il s'agisse d'armes de destruction massive ou d'armes classiques, entraînent des risques trop élevés pour qu'on s'y attaque de manière unilatérale. Compte tenu de ses ramifications importantes, le désarmement doit être abordé selon un cadre plus global fondé sur la confiance mutuelle. L'Indonésie estime donc qu'une approche multilatérale et ouverte devrait servir de base à nos travaux.

(M. Wibisono, Indonésie)

Enfin, permettez-moi de profiter de l'occasion pour vous informer que le Gouvernement indonésien a approuvé la ratification de la Convention sur les mines terrestres antipersonnel. Je suis heureux de vous dire que l'Indonésie se joindra bientôt aux plus de 150 États parties à la Convention d'Ottawa et contribuera activement à la création d'un monde exempt de mines.

L'Indonésie n'est ni un producteur de mines terrestres ni un pays touché par ces armes; cependant, elle partage les inquiétudes générales face aux effets horribles des mines terrestres antipersonnel, en particulier parce qu'elles touchent surtout des civils et des enfants. Ce processus de ratification témoigne donc de l'attachement inébranlable de l'Indonésie à la réussite des efforts de désarmement.

Pour conclure, je voudrais exprimer mon espoir sincère que les efforts concertés des six Présidents, associés à un esprit positif de coopération de la part des pays membres, permettront à la Conférence de véritablement commencer à œuvrer pour la réalisation du désarmement.

La PRÉSIDENTE (parle en anglais): Je remercie le distingué représentant de l'Indonésie pour sa déclaration et ses mots aimables adressés à la présidence. Je donne maintenant la parole au distingué représentant de la République de Corée, l'Ambassadeur Dong-hee Chang.

M. CHANG (République de Corée) (parle en anglais): Madame la Présidente, je voudrais tout d'abord vous féliciter de votre accession à la première présidence de la session de 2007. Je suis convaincu que votre sagesse et votre direction éclairée conduiront au succès de nos travaux au début de cette année. Je profite de l'occasion pour vous assurer de la coopération sans réserve de ma délégation.

Notre travail de cette année est particulièrement important parce qu'il donnera le ton quant à la future viabilité de la Conférence. En faisant fond sur les progrès réalisés l'année dernière, nous devrions intensifier nos efforts pour rapprocher nos vues afin de parvenir à une décision consensuelle sur le programme de travail. Nous devrions nous employer avec diligence à ne pas perdre l'impulsion créée par les débats de l'année dernière.

À cet égard, ma délégation se félicite des efforts concertés faits par les six Présidents de cette année pour présenter une initiative commune le 15 janvier. Nous sommes convaincus que cette approche commune, qui prévoit une intensification des discussions sur tous les points de l'ordre du jour afin de déterminer les questions prioritaires à examiner plus avant et la nomination de coordonnateurs pour chaque point de l'ordre du jour, constituera une base solide pour faire avancer nos travaux.

Pour tirer le meilleur parti de votre initiative, il serait souhaitable d'établir un cadre organisationnel plus détaillé avec un calendrier spécifique pour chaque séance qui serait communiqué dès que possible. Les membres auraient ainsi suffisamment de temps pour bien se préparer. Nous pensons aussi qu'en établissant une liste indicative des sous-thèmes pour chaque point de l'ordre du jour on contribuerait à rendre nos débats plus interactifs et plus ciblés. En outre, cette liste aiderait les membres à déterminer le moment qui convient pour inviter des experts de leur capitale.

(M. Chang, République de Corée)

Nous espérons sincèrement qu'à la fin des dix premières semaines de la session nous serons en mesure d'évaluer l'évolution pour chaque point de l'ordre du jour et de prendre alors une décision sur la façon d'avancer. Comme cela a été souligné à de nombreuses occasions, ma délégation estime qu'un traité sur les matières fissiles est la seule question qui se prête maintenant à des négociations dans le cadre de la Conférence. Cependant, nous sommes prêts à participer aussi activement à des discussions sur les autres points de l'ordre du jour, sans préjuger de leurs résultats.

Nous appuyons sans réserve le projet d'ordre du jour pour 2007 figurant dans le document CD/WP.545. Ma délégation considère que l'ordre du jour actuel est suffisamment large et ouvert pour que tout membre puisse soulever toute question qui le préoccupe en ce qui concerne la paix et la sécurité internationales. Ceci dit, j'espère que nous pourrions adopter rapidement l'ordre du jour et commencer nos travaux de fond dans les plus brefs délais et dans un esprit constructif.

Pour conclure, je voudrais une fois de plus exprimer la gratitude de ma délégation pour les efforts collectifs et concertés que les six Présidents de cette année ont faits pour préparer les travaux de la Conférence et nous espérons sincèrement que les débats de cette année permettront enfin à la Conférence de se remettre au travail.

La PRÉSIDENTE (parle en anglais): Je remercie le distingué représentant de la République de Corée pour sa déclaration et ses mots aimables adressés à la présidence. Je donne maintenant la parole au représentant de l'Égypte, M. Meleka.

M. MELEKA (Égypte) (parle en anglais): Madame la Présidente, je voudrais tout d'abord vous féliciter de votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement. Nous avons confiance dans votre capacité à gérer nos travaux compte tenu de vos talents diplomatiques exceptionnels et de votre profonde connaissance des questions. Je tiens à vous assurer, vous et les autres Présidents de cette année, de l'appui sans réserve de ma délégation. Je vous souhaite un plein succès dans vos efforts.

Je voudrais aussi profiter de l'occasion pour remercier vivement ceux qui ont présidé la Conférence l'année dernière, notamment l'Ambassadeur Anton Pinter, votre prédécesseur immédiat, qui a dirigé avec succès la dernière partie de la session de 2006. Je voudrais aussi remercier vivement tous les membres du personnel de la Conférence du désarmement pour les efforts qu'ils ont faits pour faciliter nos travaux.

Madame la Présidente, vous accédez à la présidence de la Conférence à un moment important où les défis à relever sont nombreux. Nous devons tous nous efforcer d'inverser les effets négatifs de l'inaction qui ont affecté la Conférence au cours de ces dernières années et qui ont en fait semé le doute sur l'utilité des efforts multilatéraux dans le domaine du désarmement. La perpétuation de cette situation ne peut qu'affecter négativement nos efforts communs visant à renforcer la paix et la sécurité internationales et à réduire les tensions. Nous sommes aujourd'hui à un carrefour quant à l'avenir de la Conférence du désarmement et des efforts multilatéraux de désarmement en général. Il est absolument clair que la Conférence continue à se heurter à des difficultés, tant structurelles que fondamentales. Il est impératif que nous déterminions clairement les moyens de faire face à cette situation.

(M. Meleka, Égypte)

Pour ce faire, nous devons nous attaquer au problème essentiel, qui réside dans le fait que certains États membres n'ont pas la volonté politique de traiter les questions de désarmement dans le cadre de la Conférence, sur la base des priorités convenues. Tout mouvement digne de ce nom à la Conférence du désarmement ne se concrétisera que si nos intérêts collectifs et nos priorités convenues sont traités sur un pied d'égalité et sans parti pris. On ne peut imaginer d'imposer une question particulière pour servir ses propres intérêts sans tenir compte des besoins des autres. Tant l'opinion publique internationale que la majorité des États Membres de l'ONU sont impatients d'obtenir des résultats fondamentaux et concrets lors de cette nouvelle session afin de sortir de la situation de stagnation et de frustration qui a caractérisé les travaux de la Conférence au cours des dernières années.

Nous avons examiné récemment le projet de cadre organisationnel que vous avez établi en coordination avec les autres Présidents de la Conférence. Nous espérons qu'il débouchera sur des résultats concrets. Je voudrais aussi saluer l'idée de nommer un coordonnateur pour chaque point de l'ordre du jour. Nous appuyons toutes les initiatives et propositions qui visent à faciliter les travaux de la Conférence et nous souhaitons aux sept coordonnateurs tout le succès possible dans l'exécution de leur tâche difficile. Ma délégation est prête à les aider sans réserve.

L'Égypte a toujours appelé à l'adoption d'un programme de travail complet et équilibré dans lequel il serait tenu compte des priorités de la communauté internationale sur la base des résultats de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement. Nous avons toujours souhaité un consensus sur un programme de travail. On ne peut imaginer un programme de travail qui ne serait pas conforme aux engagements reconnus par les États membres.

La volonté résolue qu'a l'Égypte de parvenir à un désarmement général et complet ne baisse pas en intensité. Nous sommes fermement convaincus de la nécessité d'éliminer toutes les armes de destruction massive, particulièrement les armes nucléaires. Le désarmement nucléaire restera notre priorité absolue à la Conférence et nous pensons qu'il devrait rester au premier plan dans les travaux de la Conférence durant cette nouvelle session, non seulement en raison de la priorité qui lui a été donnée dans le Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement, mais surtout du caractère destructeur et dévastateur des armes nucléaires, d'où il ressort qu'il faut les éliminer pour préserver l'humanité. Les membres de la Conférence ont une responsabilité à assumer à l'égard de la communauté internationale pour atteindre cet objectif. Il est impératif d'écouter la voix de la majorité des États, des organisations internationales, des organisations non gouvernementales et de la société civile qui appellent l'attention sur les dangers que les armes nucléaires font peser sur la paix et la sécurité internationales.

Il serait regrettable que la Conférence du désarmement reste incapable de prendre une quelconque mesure effective sur la voie du désarmement nucléaire. Nous ne comprenons pas et refusons d'accepter l'attitude contradictoire qui consiste à appuyer la doctrine de dissuasion nucléaire tout en préconisant la non-prolifération des armes nucléaires. Nous réaffirmons notre position de principe en faveur de l'élimination totale de toutes les armes de destruction massive et en particulier des armes nucléaires. Nous appelons à nouveau les États dotés d'armes nucléaires à s'acquitter de leurs responsabilités au titre de l'article VI du TNP afin de préserver

(M. Meleka, Égypte)

la paix et la sécurité internationales et la crédibilité du Traité. Nous appelons aussi toutes les parties à respecter fidèlement et strictement ses dispositions et à s'employer à garantir son universalité.

Dans ce contexte, nous réaffirmons notre attachement au TNP en tant que pierre angulaire du régime de non-prolifération et de désarmement nucléaire. Comme nous allons bientôt commencer un nouveau cycle d'examen de ce Traité, nous devons tous fermement défendre ses principes et nous efforcer d'atteindre ses objectifs. Ceci n'a jamais été aussi vrai qu'aujourd'hui compte tenu des résultats du dernier processus d'examen et des faits régionaux et internationaux survenus récemment qui ont contribué à saper la crédibilité du Traité. Nous sommes préoccupés de constater qu'en dépit des trente-neuf ans qui se sont écoulés depuis qu'il est entré en vigueur et malgré sa prorogation pour une durée indéfinie, qui était intrinsèquement liée aux décisions et à la résolution adoptées à la Conférence d'examen de 1995, le TNP continue à faire face à de très graves dangers. Sa crédibilité continue d'être sapée non seulement par ceux qui refusent d'y adhérer, mais aussi par ceux-là mêmes qui y sont parties, soit qu'ils ne respectent pas ses dispositions, soit qu'ils manquent d'ardeur pour assurer son universalité.

La Conférence du désarmement a été créée pour mener à bien une tâche: élaborer et conclure des traités internationaux, dans un cadre multilatéral, afin d'atteindre l'objectif du désarmement, tout particulièrement l'élimination des armes nucléaires par suite des menaces qu'elles font peser sur l'humanité. Lors de la dernière session de la Conférence, nous avons accepté une approche davantage axée sur le dialogue afin d'étudier et de recenser les domaines dans lesquels il existe des convergences de vues. Nous ne pouvons pas affirmer que ce processus a débouché sur des résultats concrets. Nous continuons de constater, malheureusement, que ce soit à la Conférence du désarmement ou dans d'autres instances multilatérales de désarmement, que les mots ne correspondent pas nécessairement aux faits et que les actions menées continuent d'être axées sur les intérêts individuels qui prévalent sur les principes. Il n'est donc pas surprenant que cette regrettable situation ait eu des effets négatifs sur les travaux et les activités de la Conférence et son avenir ainsi que sur le programme multilatéral de désarmement en général. Si cette situation perdure, nous devons réévaluer notre position sur de nombreuses questions.

En revanche, si la sincérité et la bonne foi prévalent, nous serons prêts et nous nous réjouissons à l'idée de travailler avec diligence avec nos partenaires de la Conférence afin de parvenir à des progrès réels débouchant sur des résultats concrets en matière de désarmement et en fin de compte sur l'élimination complète de toutes les armes de destruction massive, surtout les armes nucléaires. Nous attendons avec intérêt que l'on renforce le régime international de non-prolifération en assurant l'universalisation complète du TNP et le strict respect de ses dispositions, tout en faisant face aux menaces dues à d'autres armes qui continuent de faire des dizaines de milliers de victimes, qu'il s'agisse de combattants ou de civils innocents.

Je voudrais conclure en exprimant notre sincère espoir qu'à sa session actuelle la Conférence se montrera prête à assumer ses responsabilités en tant que seule instance multilatérale internationale de négociation sur le désarmement, tout particulièrement en ce qui concerne les questions qui présentent une importance critique pour la communauté internationale. Je tiens à rappeler que la délégation égyptienne est prête à appuyer tous efforts

(M. Meleka, Égypte)

sérieux que vous ferez avec les autres Présidents de 2007 pour relancer les travaux de la Conférence et la sortir de sa crise actuelle de manière à servir les intérêts de toutes les parties dans le contexte des mandats donnés à la Conférence.

La PRÉSIDENTE (parle en anglais): Je remercie le représentant de l'Égypte pour sa déclaration et ses mots aimables adressés à la présidence. Je donne maintenant la parole au distingué représentant de la République islamique d'Iran, l'Ambassadeur Ali Reza Moaiyeri.

M. MOAIYERI (République islamique d'Iran) (parle en anglais): Madame la Présidente, comme c'est la première fois que je prends la parole sous votre présidence, je voudrais vous féliciter de votre accession à ce poste et vous assurer de l'appui et de la coopération sans réserve de ma délégation.

Je prends la parole dans l'exercice du droit de réponse pour réagir à la référence faite à mon pays au cours de la séance d'aujourd'hui par le distingué représentant de l'Allemagne, intervenant au nom de l'UE. Je voudrais faire les remarques suivantes.

Nous avons déjà rappelé qu'en raison des subtilités en jeu dans le cas de l'Iran, nous ne pensons pas que la Conférence du désarmement soit l'organe qui convient pour traiter la question. L'Iraq a agi en coopération étroite avec l'AIEA au cours des trois dernières années pour traiter les questions soulevées à propos du programme nucléaire pacifique. Tous les États parties au TNP, sans discrimination, ont le droit inaliénable de produire de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Comme ce droit est inaliénable, on ne peut le saper ou le réduire sous quelque prétexte que ce soit. Toute tentative en ce sens serait une tentative de saper un pilier du TNP et, en fait, le Traité lui-même. L'Iran, comme tout autre État non doté d'armes nucléaires, n'a aucune obligation de négocier et de rechercher un accord pour exercer son droit inaliénable et on ne peut pas non plus l'obliger à supprimer ce droit. L'Iran a cependant accepté de suspendre volontairement ses activités d'enrichissement parce qu'il préférerait un accord politique qui pourrait avoir des effets positifs sur l'échiquier politique global, en particulier dans notre région troublée et instable.

L'Iran a suspendu ses activités d'enrichissement précisément dans le but de renforcer la confiance. Mais la question est de savoir comment on mesure la confiance. Il y a une limite à l'établissement de la confiance. L'établissement de la confiance est-il un prétexte pour priver l'Iran de son droit au titre du TNP?

L'Iran s'engage à respecter ses obligations au titre du TNP. Le Conseil de sécurité n'est pas l'instance qui convient pour examiner la question nucléaire iranienne. L'instance adéquate est l'AIEA.

Ma déclaration s'inscrit uniquement dans le cadre de l'exercice de notre droit de réponse. Ma délégation présentera ultérieurement sa position nationale sur les questions relatives aux travaux de la Conférence.

La PRÉSIDENTE (parle en anglais): Je remercie le distingué représentant de la République islamique d'Iran pour sa déclaration et ses mots aimables adressés à la présidence. Je donne maintenant la parole au distingué représentant de la République populaire démocratique de Corée, M. Choe.

M. CHOE (République populaire démocratique de Corée) (parle en anglais): Madame la Présidente, comme c'est la première fois que ma délégation prend la parole, je voudrais vous féliciter de même que les autres Présidents de 2007.

Ma délégation intervient pour exercer son droit de réponse après les remarques faites par l'Allemagne au nom de l'Union européenne. Ma délégation regrette beaucoup que cet orateur ait détruit les conditions et le cadre constructifs dans lesquels se trouvait la Conférence du désarmement, qui a pour tâche urgente et prioritaire de se mettre d'accord aussi rapidement que possible sur son ordre du jour et sur d'autres questions importantes relatives au succès de ses travaux de cette année. Cependant, puisque des accusations ont été portées contre la RPDC, ma délégation a le devoir d'y répondre de bonne foi.

Tout d'abord, ma délégation tient à préciser que le lancement d'un missile par la RPDC relève du plein exercice de ses droits souverains et que personne n'est autorisé à la critiquer. La RPDC a catégoriquement et résolument rejeté toutes les résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU qui la concernaient et a fait clairement savoir qu'elle ne serait pas liée par celles-ci. En outre, la RPDC n'est pas partie au Traité sur la non-prolifération et n'est donc pas non plus liée par cet instrument.

Je voudrais maintenant passer à la question nucléaire. Nous sommes très préoccupés par l'allégation faite par l'Allemagne au nom de l'Union européenne parce qu'elle a remis en question uniquement la position de la RPDC sur les armes nucléaires sans mentionner les causes fondamentales et les meneurs qui l'ont obligée à agir de la sorte. Au cours des cinquante dernières années, la RPDC a été l'objet de manœuvres constantes d'hostilité de la part de forces extérieures qui cherchaient à l'isoler, à l'étouffer et à lui imposer des sanctions. En particulier, l'actuel gouvernement des États-Unis, immédiatement après son arrivée au pouvoir, a qualifié la RPDC de composante de l'«axe du mal» et en a fait une cible d'une frappe nucléaire préemptive, et attend toujours toute occasion de l'envahir en déployant, dans les airs, sur mer et sur terre, d'énormes forces de frappe militaires prêtes à faire feu à tout moment. En bref, l'objectif semble être d'éliminer rapidement la RPDC. Face à cette situation, la RPDC n'avait pas d'autre solution que de se doter d'armes nucléaires, uniquement pour se défendre. Sans capacité de défense suffisante, on ne peut éviter la disparition.

Telle est la leçon amère tirée de l'histoire de la RPDC ainsi que la vérité que fait apparaître la réalité du monde d'aujourd'hui, où c'est souvent la loi de la jungle qui prévaut. Nos armes nucléaires ne visent pas à menacer qui que ce soit. Elles sont au contraire un moyen fiable de dissuasion pour protéger la sécurité suprême de l'État et la vie des individus face à la menace de guerre nucléaire et aux sanctions imposées par les États-Unis, et pour empêcher une nouvelle guerre et assurer la paix et la sécurité dans la péninsule coréenne.

Nous avons maintes fois réaffirmé que nous n'utiliserions jamais les armes nucléaires en premier, que nous n'autoriserions jamais aucun transfert nucléaire et que nous continuerions à œuvrer en vue de la réalisation de l'objectif ultime de dénucléarisation de la péninsule coréenne.

(M. Choe, République populaire démocratique de Corée)

En réalité, nous avons fait le maximum pour que les négociations nucléaires à six fonctionnent et progressent bien. Le succès de ces négociations dépend entièrement de l'attitude des États-Unis.

Les préparatifs sont maintenant lancés pour la prochaine série de négociations à six. En particulier, les récentes négociations bilatérales entre la RPDC et les États-Unis se sont tenues à Berlin dans un climat positif et ont conduit dans une certaine mesure à un accord. Cela sera utile pour faire progresser les négociations à six dans l'avenir.

Dans ces conditions, ma délégation tient à déclarer qu'il n'est pas juste que l'Union européenne pointe du doigt les actes de légitime défense de la victime, la RPDC, tout en ignorant délibérément les actes agressifs injustes de l'autre partie. Ceci peut être interprété comme n'étant rien d'autre que de la flatterie vis-à-vis d'une superpuissance. Ce serait une nouvelle faute grave si l'Union européenne pensait qu'elle peut ébranler notre volonté en lançant, comme l'a fait le représentant de l'Union, de telles accusations contre nous. La RPDC continuera de refuser toute concession face à toute tentative visant à la provoquer et elle réagira vigoureusement.

La PRÉSIDENTE (parle en anglais): Je remercie le représentant de la RPDC pour sa déclaration. Je donne maintenant la parole à la distinguée représentante de l'Australie, l'Ambassadrice Caroline Millar.

M^{me} MILLAR (Australie) (parle en anglais): Madame la Présidente, en tant que Présidente de la septième Assemblée des États parties à la Convention sur les mines, je tiens à profiter de l'occasion, afin que cela soit consigné dans les comptes rendus, pour saluer chaleureusement la récente ratification de cet instrument par le Gouvernement indonésien, ainsi que mon ami et collègue, l'Ambassadeur Wibisono, vient d'en informer la Conférence. Alors qu'elle assumait la présidence, l'Australie s'est employée activement à promouvoir l'universalité de la Convention, tout particulièrement dans la région du Pacifique. L'Australie et l'Indonésie travaillent en étroite collaboration sur toute une gamme de questions de sécurité régionale et cette mesure prise par le Gouvernement indonésien renforcera donc notre capacité à agir de la sorte dans le domaine de l'action antimines.

Madame la Présidente, je profite aussi de ce que j'ai la parole pour faire consigner le fait que l'Australie apprécie vivement les efforts que vous-même et vos collègues à la présidence avez fait pour préparer les travaux de la Conférence pour cette année. Vos consultations ont été approfondies et caractérisées par une grande intégrité, une grande sagesse et beaucoup de bon sens. C'est un plaisir de travailler sous votre direction. L'Australie espère que toutes les délégations répondront à vos efforts avec la même volonté ferme de lancer nos travaux de fond. Nous appuyons le cadre organisationnel que vous avez proposé en tant que moyen pragmatique et utile de progresser. Nous appuyons aussi l'ordre du jour et la déclaration présidentielle que vous avez proposés.

La PRÉSIDENTE (parle en anglais): Je remercie la distinguée représentante de l'Australie pour sa déclaration et ses mots aimables adressés à la présidence. Je vois que l'Allemagne a demandé la parole. Je voudrais instamment inviter les délégations concernées à aborder les questions à caractère bilatéral en dehors de cette instance, mais je vous donne néanmoins la parole.

M. LUEDEKING (Allemagne) (parle en anglais): Je vous remercie. Je suis désolé de demander la parole dans l'exercice du droit de réponse après les déclarations qui viennent d'être faites par les distingués représentants de l'Iran et de la RPDC.

Tout d'abord, je voudrais brièvement – je ne veux pas ici reprendre ce que j'ai dit dans la déclaration que j'ai faite au nom de l'UE – faire rapidement référence à certains des arguments avancés par le distingué Ambassadeur d'Iran. Premièrement, permettez-moi de ne pas partager l'avis qu'il a exprimé en parlant à propos du cas iranien de subtilités sans rapport avec les travaux de la Conférence. Je suis convaincu – et c'était l'un des points principaux de ma précédente intervention – que nos préoccupations concernent l'intégrité et l'autorité du TNP et que c'est exactement ce qui est en jeu ici, à savoir le programme nucléaire iranien. La réalisation depuis près de vingt ans d'un programme clandestin menace manifestement le régime de non-prolifération nucléaire.

Deuxièmement, je pense comme l'Ambassadeur iranien que le TNP énonce le droit inaliénable d'utiliser l'énergie nucléaire. Personne n'a remis en question ce droit et, de fait, dans toutes les occasions précédentes, ainsi que dans les offres et déclarations écrites faites par l'Union européenne et par les E3 + 3, ce droit a été reconnu sans ambiguïté. Cependant, le TNP énonce aussi un certain nombre d'obligations et celles-ci devraient être respectées. Les préoccupations ont été suscitées par cette période prolongée de non-respect par la partie iranienne de ses propres obligations au titre de son accord de garanties avec l'AIEA. Ceci a de fait suscité de vives préoccupations et de fortes suspicions quant au programme nucléaire iranien parce que les activités qui avaient été dissimulées portaient expressément sur les parties les plus sensibles du cycle du combustible nucléaire.

Je pense maintenant que mon troisième point serait que ce n'est que justice de demander à l'Iran de rétablir la confiance de la communauté internationale dans le caractère exclusivement pacifique de ses activités nucléaires.

Je voudrais aussi profiter de l'occasion pour évoquer la vaste gamme d'offres que l'Union européenne ainsi que les E3 + 3 ont faites à l'Iran, offres qui, par exemple, ouvriraient un chapitre complètement nouveau dans les relations entre l'Union européenne et l'Iran et porteraient, entre autres, non seulement sur la coopération dans le domaine nucléaire et dans la mise en valeur de l'énergie nucléaire, mais aussi sur la coopération technologique, économique et politique. L'Iran n'a malheureusement pas donné suite à ces offres.

Je voudrais aussi ajouter qu'il ne servirait à rien – qu'il ne sert à rien – que l'Iran continue de faire fi des demandes et exigences de la communauté internationale formulées dans les résolutions pertinentes du Conseil des gouverneurs de l'AIEA ainsi que dans les résolutions adoptées par le Conseil de sécurité de l'ONU. Je voudrais aussi à ce stade dire que l'absence de coopération ou la coopération insuffisante, que l'AIEA déplore en ce qui concerne la clarification des questions encore en suspens, ne contribue nullement à l'instauration de la confiance nécessaire. Il semblait donc bon, compte tenu du prochain processus d'examen du TNP, d'appeler l'Iran à s'acquitter de ses obligations.

(M. Luedeking, Allemagne)

Je voudrais à nouveau souligner que l'Union européenne est fermement résolue à régler la question par la voie diplomatique. Je regrette personnellement beaucoup qu'en mettant fin unilatéralement à l'engagement de suspension de ses activités nucléaires l'Iran ait mis en même temps fin, pendant l'été 2005, au processus de négociation qui avait commencé entre lui et les trois États de l'UE avec l'accord de Paris d'octobre 2004. Je pense que c'est maintenant à l'Iran de réunir les conditions préalables nécessaires à la reprise des négociations. L'Union européenne est prête à les reprendre. L'offre qui avait été faite reste valable.

Alors que nous parlons de droits, je voudrais peut-être aussi mentionner un point qui, me semble-t-il, vaut également pour la RPDC. Les résolutions adoptées par le Conseil de sécurité de l'ONU ont aussi établi des obligations juridiquement contraignantes pour l'Iran comme pour la RPDC et nous attendons d'eux qu'ils s'en acquittent.

En ce qui concerne la déclaration du distingué représentant de la RPDC, je ne cacherai pas ma déception parce que des arguments bien connus y ont été réaffirmés. Je déplore tout particulièrement le fait que le distingué représentant ait jugé bon de tout simplement rejeter la validité de la résolution 1718 du Conseil de sécurité de l'ONU, qui est aussi contraignante pour la RPDC. Le distingué représentant de la RPDC a indiqué que la RPDC n'était pas partie au TNP. Je voudrais appeler l'attention de la Conférence du désarmement sur le fait que cette question reste ouverte. Nous considérons que la RPDC n'a pas exercé comme il convient son droit de retrait conformément à l'article X du TNP. Je voudrais aussi ajouter qu'il est tout simplement inacceptable qu'un pays décide de mener un programme d'armement nucléaire en invoquant le droit énoncé à l'article IV du TNP. Je suppose que le distingué représentant de la RPDC a à juste titre fait référence au risque que la loi de la jungle gagne du terrain. C'est exactement pour cette raison que nous avons constamment appelé la RPDC à s'acquitter de ses obligations au titre du TNP de même que de ses obligations découlant des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité de l'ONU.

J'ai aussi pris note de l'évaluation positive qu'il a faite des récents contacts qui ont eu lieu à Berlin entre la RPDC et les États-Unis. Ces contacts suscitent chez nous des espoirs et nous espérons que les pourparlers à six reprendront rapidement et se concluront par un accord reflétant la déclaration de septembre 2005 adoptée lors des pourparlers à six.

L'UE, quant à elle, contribuera à ce processus et est prête, comme elle l'a fait par le passé, à contribuer à la mise en œuvre d'une solution acceptable et adaptée au problème.

La PRÉSIDENTE (parle en anglais): Je remercie le distingué représentant de l'Allemagne, intervenant au nom de l'UE, pour sa déclaration, et je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur de Chine, M. Cheng.

M. CHENG (Chine) (parle en chinois): Sur la question des travaux de la Conférence, je demanderai à nouveau la parole un peu plus tard, pour faire connaître la position de la délégation chinoise. J'ai noté, dans la déclaration que nous venons d'entendre, que la délégation a évoqué la question de l'essai. Je tiens à vous informer tous ici qu'à la conférence de presse d'hier le porte-parole du Ministère chinois des affaires étrangères a déjà indiqué la position chinoise sur la question. Permettez-moi de rappeler ce qu'il a dit: «La Chine a effectué récemment un essai dans l'espace. Cet essai ne visait aucun pays et ne présentait aucune menace pour un quelconque pays.

(M. Cheng, Chine)

La Chine a toujours été favorable aux utilisations pacifiques de l'espace et est opposée à l'armement de l'espace et à une course aux armements dans ce milieu. La Chine n'a jamais participé et ne participera jamais, sous quelque forme que ce soit, à une course aux armements dans l'espace.». Tel était l'essentiel de sa déclaration. Je voudrais maintenant déclarer ici que la position de la Chine sur cette question est très claire. Comme chacun le sait, la Chine a toujours appelé à la négociation et à la conclusion par la Conférence du désarmement d'un instrument juridique international visant à empêcher une course aux armements dans l'espace. C'est aussi l'avis de la plupart des États Membres de l'ONU.

Il y a quelques années, ma délégation, de concert avec la délégation russe et d'autres délégations concernées, a présenté les éléments possibles d'un traité sur la prévention du déploiement d'armes dans l'espace et la menace ou l'emploi de la force contre des objets spatiaux. Nous espérons que la Conférence du désarmement commencera dès que possible des travaux de fond sur cette question.

Enfin, je voudrais faire part de ma préoccupation personnelle face au type de déclarations qui sont faites par certains pays et au ton qu'ils emploient, ce qui pourrait nuire au caractère constructif des travaux de la Conférence.

La PRÉSIDENTE (parle en anglais): Je remercie le distingué représentant de la Chine pour sa déclaration. Je donne maintenant la parole au Secrétaire général de la Conférence du désarmement, M. Ordzhonikidze.

M. ORDZHONIKIDZE (Secrétaire général de la Conférence du désarmement et Représentant personnel du Secrétaire général de l'ONU) (parle en anglais): Comme probablement beaucoup de ceux qui sont ici dans cette salle, je commence progressivement à avoir le sentiment que le débat ne va pas dans une direction positive et ceci me préoccupe, en tant que Représentant spécial du Secrétaire général. Je voudrais donc dire à toutes les délégations, en particulier toutes celles qui participent aux échanges de vues, droits de réponse ou discussions politiques, que ces discussions sont en fait la répétition de ce qui a été dit lors des débats du Conseil de sécurité consacrés à ces questions.

Puisque des résolutions pertinentes ont été adoptées par le Conseil de sécurité sur ces questions, il n'est pas nécessaire d'axer trop nos interventions sur ces problèmes politiques. Je vous appelle plutôt à concentrer vos efforts sur les problèmes de la Conférence du désarmement, ceux dont la Conférence est saisie et que nous ne sommes malheureusement même pas capables de commencer à régler. Je pense qu'une telle approche sera plus propice pour l'ensemble du processus de désarmement et ne portera pas atteinte aux débats et négociations politiques importants qui se déroulent en dehors de cette instance.

La PRÉSIDENTE (parle en anglais): Je remercie le Secrétaire général de la Conférence du désarmement pour sa déclaration. Deux orateurs ont demandé la parole, l'Iran et la RPDC. Je rappelle la demande qui vient d'être faite et j'appelle instamment ces délégations à aborder les questions à caractère bilatéral en dehors de cette instance. Je donne maintenant la parole au distingué représentant de la République islamique d'Iran.

M. MOAIYERI (République islamique d'Iran) (parle en anglais): Je suivrai réellement votre conseil et celui du Secrétaire général. J'avais en fait préparé une longue réponse en trois points: a) les postulats du distingué représentant de l'Allemagne; b) le comportement vis-à-vis de l'Iran à l'échelle internationale; c) le contexte, qu'il me paraît très intéressant d'examiner. J'ai des détails sur ces points. Cependant, pour suivre votre conseil, ainsi que celui de notre cher Secrétaire général, je ne répondrai pas, mais cela ne veut pas dire que je n'ai pas de réponse.

J'ai juste une question, une simple question: qui a commencé? Nous arrêtons. J'espère que nous arrêterons, pour le bien de la Conférence du désarmement.

La PRÉSIDENTE (parle en anglais): Je remercie sincèrement le représentant de l'Iran et je donne maintenant la parole au représentant de la RPDC.

M. CHOE (République populaire démocratique de Corée) (parle en anglais): Contre ma volonté, je vais devoir exercer mon droit de réponse, mais je tiendrai pleinement compte de ce que le Secrétaire général de la Conférence et vous-même, Madame la Présidente, venez de dire.

Je voudrais juste mentionner trois choses. Premièrement, nous sommes très déçus, de plus en plus déçus, d'entendre les accusations stéréotypées lancées par un certain groupe de pays qui se vante toujours de vouloir régler les affaires internationales. Je pense que ma délégation doit conseiller à ce groupe de tenir compte du fait que tout a sa propre cause et ses propres conséquences. Il devrait donc tenir compte des causes et pas seulement des conséquences.

Deuxièmement, la position de la RPDC sur le TNP et les résolutions du Conseil de sécurité n'a absolument pas changé et je ne la rappellerai donc pas ici.

Troisièmement, je conseille à ce groupe de pays d'être plus objectif et de renoncer aux polémiques s'il veut vraiment faire progresser la Conférence du désarmement.

La PRÉSIDENTE (parle en anglais): Je remercie le distingué représentant de la RPDC pour sa déclaration. Je n'ai pas d'autres orateurs inscrits sur ma liste pour aujourd'hui. Le distingué représentant de l'Allemagne a demandé la parole. Je voudrais le dire une fois de plus: il serait bon que nous puissions traiter des questions bilatérales en dehors de cette salle. Nous nous heurtons à des contraintes de temps à la présente séance.

M. LUEDEKING (Allemagne) (parle en anglais): Madame la Présidente, excusez-moi de prendre la parole à nouveau. Avec votre indulgence, je voudrais très brièvement indiquer que les questions que j'ai soulevées dans ma déclaration ont toutes un rapport direct avec les travaux de la Conférence et sont aussi liées au processus de préparation du prochain processus d'examen du TNP. Je voudrais aussi souligner qu'aucun des points que j'ai soulevés n'a un caractère bilatéral. Ils correspondent tous à une préoccupation internationale et c'est pourquoi je les ai soulevés dans cette instance. Je ne soulèverai jamais de questions bilatérales parce que, comme vous l'avez dit, il serait inapproprié de le faire.

La PRÉSIDENTE (parle en anglais): Je remercie le distingué représentant de l'Allemagne. Nous prenons note de ses observations. Je donne la parole au distingué représentant de l'Iran.

M. MOAIYERI (République islamique d'Iran) (parle en anglais): Puisque le distingué représentant de l'Allemagne a dit que les questions abordées avaient un rapport avec la Conférence et un caractère multilatéral, je me dois de répondre. J'ai suivi votre conseil, mais il a continué comme avant. Il a dit qu'il y avait un rapport avec la Conférence. Si je ne répondais pas, cela signifierait donc que nous ne sommes pas intéressés. Je vais donc faire une intervention très détaillée sur chaque question qu'il a soulevée.

Premièrement, les postulats. Il y a dans le discours du représentant de l'Allemagne d'importants postulats qu'il convient d'analyser de manière critique. L'un est que l'Iran avait un processus secret, un processus de dissimulation. Il était très secret au point qu'on ne savait rien de lui, et ce serait encore le cas aujourd'hui. Ceci est faux. Dans le cadre de sa coopération avec l'AIEA, l'Iran a réglé toutes ces questions, étape par étape. Vous pouvez le vérifier dans les dossiers.

Un autre postulat est que l'Iran est d'une manière ou d'une autre opposé au TNP et aux obligations qui en découlent. L'Iran est en fait l'un des membres fondateurs du TNP. Il connaît cet instrument, il est conscient de l'importance de ses trois piliers et exerce le droit que lui donne ledit instrument.

Un autre postulat, selon ce qui a été suggéré, est que l'Iran fait quelque chose d'irrégulier, d'anormal, d'illégal. Ce n'est pas le cas. Tout ce qu'a fait l'Iran est à cent pour cent conforme au droit.

Tous ces postulats, latents ou implicites, devraient être analysés de manière critique et rejetés.

Deuxièmement, je pense qu'il est très important de définir la façon dont vous vous comportez avec un pays, un État Membre, un membre fondateur de l'Organisation des Nations Unies, et ce même si vous pensez que vous offrez certaines formules d'incitation au développement économique, etc. Le comportement de certaines puissances vis-à-vis de l'Iran, pas seulement aujourd'hui, mais dans un contexte historique, devrait être pris en compte. Je pense que ce comportement est une insulte à la nation iranienne. C'est pourquoi la question nucléaire sur le territoire iranien n'est pas une simple question, qui n'intéresserait que les élites. Le peuple iranien y voit une aspiration historique. Il y a un siècle, certaines puissances occidentales ont privé l'Iran d'un chemin de fer et ont dit qu'il ne pouvait en avoir. Plus tard elles ont dit que l'Iran ne pouvait pas avoir une aciérie et l'ont donc privé d'aciérie. Tout ceci a été consigné. Vous pouvez le vérifier dans les archives dans certains pays. Vous les trouverez. Par la suite, elles ont dit que l'Iran ne pouvait avoir ceci ou cela. Ce type de comportement, dans un contexte historique, se répète exactement de la même façon et c'est une question nationale aujourd'hui. Je pense que ces puissances se comportent de la même façon vis-à-vis de la Conférence du désarmement. La Conférence du désarmement n'est pas l'instance qui convient pour ce type de «questions bilatérales» ainsi que vous les avez qualifiées, Madame la Présidente.

Nous sommes au début d'une année très importante, et voilà comment elle commence. J'ai essayé de me retenir, mais je pense que si ces puissances se comportent ainsi en prenant l'Iran pour prétexte, c'est aussi le reflet d'un comportement à une plus grande échelle. Vous voyez comment la nation iranienne a été traitée de manière très déraisonnable, dans l'histoire et aujourd'hui, et de manière discriminatoire. Plusieurs références ont été faites aux résolutions

(M. Moaiyeri, République islamique d'Iran)

du Conseil de sécurité. Vous savez tous que le régime iraquien de Saddam Hussein a envahi l'Iran en 1980. Le Conseil de sécurité n'a jamais, au grand jamais, condamné le régime iraquien du parti Baath. L'Iran a nationalisé son pétrole dans les années 50. Le Conseil de sécurité a alors convoqué une réunion pour déclarer que cette nationalisation était une menace contre la paix et la sécurité internationales. Le Conseil de sécurité n'a pas pris note de ce qui a été dit au Moyen-Orient à propos de la possession d'armes nucléaires par un État, plus précisément par un des principaux pays, l'un des pays qui possèdent des armes nucléaires. Ceci se passait justement durant la semaine pendant laquelle le Conseil parlait de l'Iran parce qu'il n'avait pas arrêté ses activités d'enrichissement. Ce type de comportement est rejeté par les Iraniens.

Je passe maintenant au troisième point, celui du contexte. Vous parlez dans un contexte mondial où toutes les énergies sont canalisées juste pour nous empêcher, au Sud en général, au Moyen-Orient en particulier et tout spécialement en Iran, non seulement d'accéder à l'énergie nucléaire, mais aussi d'exercer tout droit dans cette région et on entend ou on lit tous les jours des propos concernant la menace de recours à la force militaire. Nous parlons d'invasion militaire. Toutes les forces sont là, la guerre psychologique. Il faudrait tenir compte de ce contexte, créé par certaines puissances. L'Iran s'efforce réellement de régler les questions dans toute la mesure possible. C'est très important dans cette discussion globale.

Ceci étant dit, je continue à insister, je réaffirme que l'Iran est partie au TNP. L'Iran connaît ses droits énoncés dans le TNP, restera partie à cet instrument et est prêt à agir dans ce cadre. J'espère que nous tiendrons compte du rôle de la Conférence du désarmement, et si vous voulez commencer comme ceci, nous sommes prêts à continuer. Je vous remercie et j'espère qu'une réponse sera donnée à notre question.

La PRÉSIDENTE (parle en anglais): Je remercie le distingué représentant de l'Iran pour sa déclaration. Il n'y a pas d'autres orateurs inscrits sur ma liste pour aujourd'hui.

J'entends maintenant suspendre cette séance plénière formelle et inviter la Conférence à poursuivre, dans le cadre de la séance informelle qui suivra immédiatement, l'examen du projet d'ordre du jour pour la session de 2007, figurant dans le document CD/WP.545, et à examiner les demandes additionnelles reçues d'États non membres de la Conférence qui souhaitent participer à nos travaux pendant cette session (CD/WP.544/Add.1).

Cette séance informelle est ouverte uniquement aux États membres et aux États non membres qui ont été autorisés à participer à nos travaux.

La séance plénière est suspendue.

La séance est suspendue à 12 h 10; elle est reprise à 12 h 25.

La PRÉSIDENTE (parle en anglais): Distingués représentants, à la séance plénière informelle qui vient de s'achever, nous sommes parvenus à un accord sur l'ordre du jour de cette année. Puis-je donc considérer que la Conférence adopte pour sa session de 2007 l'ordre du jour figurant dans le document CD/WP.545, qui a été distribué lundi dernier?

Il en est ainsi décidé.

La PRÉSIDENTE (parle en anglais): À propos de l'adoption de l'ordre du jour, je tiens à préciser, en ma qualité de Présidente de la Conférence, qu'il est entendu que toute question pourra être abordée dans le cadre de cet ordre du jour s'il y a consensus au sein de la Conférence pour l'examiner. En outre, la Conférence prendra en considération les paragraphes 27 et 30 de son règlement intérieur.

Je vous invite maintenant à prendre une décision sur les demandes de participation à nos travaux, reçues d'États qui ne sont pas membres de la Conférence. Ces demandes sont reproduites dans le document CD/WP.544/Add.1 et émanent des États suivants: Albanie, Émirats arabes unis, Géorgie et Yémen.

Puis-je considérer que la Conférence décide d'inviter ces États à participer à ses travaux conformément à son règlement intérieur?

Il en est ainsi décidé.

La PRÉSIDENTE (parle en anglais): Comme vous le savez, lors de notre séance informelle qui a eu lieu dans cette même salle le lundi 15 janvier 2007, je vous ai indiqué que les consultations informelles que j'avais tenues lors de la période intersessions d'octobre 2006 jusqu'à maintenant montraient qu'il n'y avait pas pour l'heure de consensus sur un programme de travail fondé sur toute proposition formelle ou informelle existante visant à commencer des négociations sur une quelconque question ou combinaison de questions. Vous vous rappelez aussi que je vous ai informés qu'il n'y avait pas d'opposition de principe à une délimitation verticale des travaux de la Conférence ou à un cadre plus structuré pour les travaux de la Conférence. Je vous ai en outre indiqué qu'il n'y avait pas d'opposition de principe à la nomination de coordonnateurs pour les questions de fond inscrites à l'ordre du jour.

Après les consultations informelles susmentionnées, il y a accord sur la nomination par les Présidents de 2007 des coordonnateurs pour tous les points de l'ordre du jour et sur le cadre organisationnel, sans préjuger de toutes décisions que pourrait prendre ultérieurement la Conférence sur son programme de travail. La Conférence pourra revoir et ajuster le cadre organisationnel si elle le juge nécessaire.

Sous l'autorité des Présidents de la Conférence pour 2007, les coordonnateurs organiseront et présideront les débats où l'on traitera des points de l'ordre du jour de manière détaillée et sans conditions préalables, en ayant présentes à l'esprit toutes les vues et propositions pertinentes, passées, présentes et futures. Les Présidents pour la session de 2007 rendront compte périodiquement à la Conférence des progrès réalisés par les coordonnateurs.

En fonction de ces progrès, les Présidents de 2007 reverront les attributions des coordonnateurs, s'il y a lieu et au moment opportun, en tenant compte de toutes les vues et propositions pertinentes et des perspectives en ce qui concerne les futurs travaux.

Compte tenu de ce qui précède, je suis heureux d'annoncer que les Présidents de 2007 nomment comme suit les coordonnateurs:

(La Présidente)

- L'Ambassadeur Wegger Strømmen, de la Norvège, pour le point 1 de l'ordre du jour, intitulé «Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire»;
- L'Ambassadeur Carlo Trezza, de l'Italie, pour le point 2 de l'ordre du jour, intitulé «Prévention de la guerre nucléaire, y compris toutes les questions qui y sont liées»;
- L'Ambassadeur Paul Meyer, du Canada, pour le point 3 de l'ordre du jour, intitulé «Prévention d'une course aux armements dans l'espace»;
- L'Ambassadeur Carlos Paranhos, du Brésil, pour le point 4 de l'ordre du jour, intitulé «Arrangements internationaux efficaces pour garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes»;
- L'Ambassadeur Petko Draganov, de la Bulgarie, pour le point 5 de l'ordre du jour, intitulé «Nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive; armes radiologiques»;
- L'Ambassadeur Makarim Wibisono, de l'Indonésie, pour le point 6 de l'ordre du jour, intitulé «Programme global de désarmement»;
- L'Ambassadeur John Duncan, du Royaume-Uni, pour le point 7 de l'ordre du jour, intitulé «Transparence dans le domaine des armements».

Les coordonnateurs rendront compte des résultats des débats sur les points pertinents de l'ordre du jour aux Présidents de 2007, lesquels, de concert avec chacun des coordonnateurs, finaliseront le rapport sur les progrès réalisés sur chacun des points. Après des consultations informelles avec les membres de la Conférence, le Président en exercice présentera le rapport en séance plénière de la Conférence. Le résultat du processus d'évaluation déterminera la planification des activités pendant la période suivante, y compris l'intensité des travaux que mèneront les divers coordonnateurs.

Pour ce qui est des prochaines séances de la Conférence, j'ai demandé au secrétariat de faire distribuer un cadre organisationnel qui comprend des informations sur lesdites séances. Il sera publié sous la cote CD/2007/CRP.1. À cet égard, veuillez noter que des détails plus précis sur les diverses réunions informelles seront donnés par les coordonnateurs dans un très proche avenir afin d'aider les délégations à s'organiser pour les réunions.

Je tiens à remercier toutes les délégations pour leur souplesse et leur contribution constructive qui ont permis de se mettre d'accord sur les points susmentionnés et fait de l'initiative des six Présidents une réalité.

Une délégation souhaite-t-elle prendre la parole sur cette question ou sur toute autre question? Je donne la parole au distingué représentant de la Chine, l'Ambassadeur Cheng.

M. CHENG (Chine) (parle en chinois): Madame la Présidente, je voudrais commencer par vous féliciter de votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement pour la première partie de la session de 2007. Nous sommes convaincus que, sous votre direction éclairée, la Conférence pourra faire un très bon départ. La délégation chinoise ne ménagera pas ses efforts pour vous aider dans l'exercice de vos fonctions. Nous tenons à exprimer notre satisfaction pour les efforts faits actuellement par le groupe des six anciens Présidents de la Conférence pour faire progresser celle-ci.

L'année dernière, la Conférence du désarmement a fait preuve d'un vif sens de l'innovation dans les activités qu'elle a organisées. Des débats constructifs ont eu lieu sur tous les points de l'ordre du jour et ces débats ont sans aucun doute joué un rôle positif en favorisant les travaux de la Conférence.

Selon un dicton chinois, «Qui dit révision constante dit renouveau constant». Ceci veut dire que si nous tirons constamment les leçons du passé, nous gagnerons inmanquablement plus dans l'avenir. Selon nous, la conduite sans heurts des débats à la Conférence du désarmement l'année dernière est imputable au fait que, comme l'a noté l'ex-Secrétaire général de l'ONU, M. Kofi Annan, nous avons tous fait des efforts particuliers pour tenir compte des préoccupations de tous les États membres en matière de sécurité.

Madame la Présidente, nous accueillons avec satisfaction la présentation que vous venez de faire des travaux de la Conférence pour la session de cette année. Je voudrais ici rappeler les remarques que l'Ambassadeur de Pologne, M. Rapacki, a faites lorsqu'il a présenté l'année dernière l'initiative des six anciens Présidents en faisant observer que l'objectif de l'initiative était de nous rapprocher de la réalisation d'un consensus sur le programme de travail. La délégation chinoise estime que l'arrangement de cette année est fondé sur la même considération.

À cet égard, je voudrais rappeler le message d'espoir adressé à la Conférence du désarmement par le nouveau Secrétaire général de l'ONU, M. Ban Ki-moon. Dans son message, M. Ban a souligné l'importance du désarmement nucléaire et a dit qu'il attendait de la Conférence du désarmement qu'elle soit en première ligne sur tous ces fronts. Ma délégation partage pleinement ses espoirs.

Dans la déclaration que vous avez faite il y a peu de temps, vous avez aussi présenté les fonctions des coordonnateurs. Nous souhaitons remercier les Ambassadeurs qui ont accepté d'assumer la lourde responsabilité, en tant que coordonnateurs, de présider les débats sur les points respectifs de l'ordre du jour. Nous espérons que, sous la direction des six Présidents et avec l'assistance de chacun des coordonnateurs, les États membres seront en mesure de parvenir à une conclusion sur les moyens de faire progresser les travaux de la Conférence.

Je suis tombé récemment sur un article paru dans un média occidental dans lequel l'auteur racontait l'histoire suivante. Un grand ponte d'Hollywood négociait avec Bernard Shaw afin d'acheter les droits pour adapter au cinéma une de ses pièces. Après de laborieuses négociations, M. Shaw a dit au patron du studio de cinéma qu'il ne pouvait y avoir d'accord entre eux: «Le problème, M. Goldwyn, c'est que vous êtes intéressé uniquement par l'art et moi uniquement par l'argent.»

(M. Cheng, Chine)

Je ne sais pas si finalement ils sont arrivés ou non à un accord. Cependant, je considère que cette histoire est très instructive pour nos travaux ici à la Conférence du désarmement. Les progrès de la Conférence dépendent des efforts combinés de tous: en d'autres termes, pour faire progresser les travaux de la Conférence, tous les États membres devraient faire preuve de souplesse et tenir dûment compte des préoccupations des autres. Ce n'est qu'ainsi que nous pourrions réduire les divergences entre nous et finalement sortir de l'impasse en ce qui concerne le programme de travail. La Chine espère sincèrement que les discussions dans lesquelles nous nous lançons maintenant, en nous appuyant sur les efforts faits l'année dernière, nous aideront à nous rapprocher de cet objectif dans de brefs délais.

La délégation chinoise est prête à continuer à collaborer avec toutes les autres parties afin de parvenir à un accord sur l'engagement rapide de travaux de fond sur tous les points pertinents de l'ordre du jour.

La PRÉSIDENTE (parle en anglais): Je remercie le distingué représentant de la Chine pour ses observations. Je donne maintenant la parole au distingué représentant de l'Algérie.

M. KHELIF (Algérie) (parle en arabe): Je voudrais tout d'abord féliciter la Conférence pour l'adoption de l'ordre du jour et vous féliciter, vous, Madame la Présidente, et le groupe des Présidents dans son ensemble, pour tous les efforts que vous avez faits dans la phase précédente et qui nous ont permis d'adopter l'ordre du jour et pour votre initiative concernant nos travaux pour 2007.

Madame la Présidente, j'ai un certain nombre d'observations à faire sur votre proposition et je voudrais qu'elles soient consignées dans les comptes rendus officiels de la séance.

D'après ce que nous avons compris grâce aux consultations informelles sur votre proposition concernant l'organisation des travaux, la nomination des coordonnateurs spéciaux est une initiative des Présidents. Les coordonnateurs travailleront sous l'autorité des Présidents et la délégation algérienne pense que cela facilitera donc nos travaux. Nous n'avons pas formulé d'objections contre cette initiative; nous l'avons au contraire encouragée. Cependant, selon le paragraphe 2 de votre déclaration:

(Parle en anglais)

«Les participants aux travaux de la Conférence sont d'accord pour que les coordonnateurs soient nommés par les Présidents de 2007.».

(Parle en arabe)

Nous comprenons qu'il s'agit d'une décision de la Conférence. Je voudrais souligner que la délégation algérienne ne formule pas d'objections contre cette initiative; elle l'encourage. Cependant, nous ne considérons pas la nomination des coordonnateurs spéciaux comme une décision de la Conférence.

Quant aux décisions ou résolutions qui seront présentées sur les progrès réalisés par la Conférence, nous considérons qu'elles refléteront les vues des Présidents ou rapporteurs sur la façon dont les travaux auront progressé, mais ce ne seront pas des décisions ou résolutions de la Conférence.

La PRÉSIDENTE (parle en anglais): Je remercie le représentant de l'Algérie pour ses remarques et, juste à des fins de clarification, je précise que ce ne sont pas des coordonnateurs spéciaux et qu'ils sont nommés par la présidence.

Je donne maintenant la parole au représentant de la Norvège.

M. STRØMMEN (Norvège) (parle en anglais): J'ai pensé qu'il serait bon, puisque je suis le premier, de dire comment je prévois de procéder pour le point 1, mais peut-être plus tard, après la discussion.

La PRÉSIDENTE (parle en anglais): Je donne maintenant la parole au distingué représentant de la République arabe syrienne.

M. ALI (République arabe syrienne) (parle en arabe): Comme c'est la première fois que ma délégation prend la parole en séance plénière officielle, je voudrais vous féliciter, Madame la Présidente, pour votre accession à ce poste et vous remercier pour les grands efforts que vous avez déployés au cours des derniers mois. En tant que membre du groupe des six Présidents je connais très bien l'ampleur des efforts que vous avez faits.

Je voudrais aussi féliciter la Conférence pour avoir adopté l'ordre du jour assez rapidement. Comme nous l'avons dit lors de précédentes séances plénières, cet ordre du jour concerne les priorités en matière de paix et de sécurité internationales. Selon nous, il n'y a pas de plus grande menace pour la paix et la sécurité internationales que l'existence même d'armes nucléaires et le risque que de telles armes soient utilisées.

Chaque délégation à ses propres priorités, mais si nous voulons progresser dans nos travaux, nous devons donner la priorité aux menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales en général. Sur cette base, nous nous réjouissons à l'idée que la question du désarmement nucléaire bénéficie de l'attention de la Conférence et des délégations. Nous attendons aussi avec intérêt un débat, au titre du point 1 de l'ordre du jour, sur la question de la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient, une région qui est soumise à une occupation étrangère et dont les habitants souffrent de ce fait depuis des décennies.

En ce qui concerne le point 2 de l'ordre du jour, sur la prévention d'une guerre nucléaire, on a au fil des ans abordé seulement un sous-point, à savoir l'interdiction de la production de matières fissiles. Nous pensons que le moment est venu d'accorder à cet élément l'attention qu'il mérite, compte tenu du véritable objectif recherché. J'appelle donc les délégations à réfléchir très fortement et à faire des efforts sérieux pour examiner la question d'un traité interdisant l'emploi d'armes nucléaires. Au titre du point 2, nous attendons avec intérêt un traité interdisant l'emploi des armes nucléaires. Ultérieurement dans notre déclaration, nous indiquons notre position sur les autres points et les travaux de la Conférence du désarmement.

Permettez-moi de revenir brièvement sur ce qui s'est passé ce matin et que nous jugeons décourageant. Nous espérons que toutes les délégations agiront de manière crédible et aborderont les questions de manière objective, qu'il s'agisse de questions bilatérales ou internationales.

Nous avons été surpris qu'une question soit soulevée aujourd'hui à propos d'un pays qui a toujours respecté le droit international, n'a jamais attaqué un autre pays, n'a jamais occupé

(M. Ali, République arabe syrienne)

un territoire étranger et a toujours affirmé son attachement au droit international et au caractère pacifique de ses programmes nucléaires. En revanche, une autre question très importante a été ignorée. Il s'agit d'un pays qui occupe le territoire des autres, est engagé dans la violence et le terrorisme, lance des guerres successives, viole des résolutions ayant une légitimité internationale et fait fi de dizaines de résolutions adoptées par le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale et d'autres organismes internationaux.

Le Premier Ministre de cet État a annoncé il y a quelques semaines que ce pays possédait des armes nucléaires; malheureusement, personne n'a jamais abordé cette question grave. Nous appelons les délégations à agir de manière crédible et à aborder les questions de manière objective. C'est le seul moyen pour la Conférence de progresser dans ses travaux. J'espère que nous tirerons les leçons de l'histoire, même si un historien américain a dit que la seule leçon que l'on pouvait tirer de l'histoire était justement qu'on ne pouvait en tirer aucun enseignement. Nous espérons que nous tirerons de tels enseignements et nous sommes convaincus que des progrès ne sont pas possibles si l'on ignore les véritables préoccupations en matière de sécurité des États et du monde dans son ensemble.

La PRÉSIDENTE (parle en anglais): Je remercie le distingué représentant de la République arabe syrienne pour ses observations et je donne maintenant la parole au distingué représentant de l'Inde, l'Ambassadeur Prasad.

M. PRASAD (Inde) (parle en anglais): Madame la Présidente, comme c'est la première fois que je parle à titre officiel, je voudrais vous féliciter chaleureusement de votre accession à ce poste. Nous sommes très heureux de vous voir à la présidence et tenons à vous assurer de notre appui sans réserve. Nous souhaitons aussi vous féliciter pour le succès avec lequel vous avez jusqu'ici dirigé le processus de consultation et obtenu un accord rapide sur l'ordre du jour de la Conférence. Vous nous avez donné un plan de travail pour l'organisation de nos séances et nous vous en remercions. Nous sommes contents que vous ayez précisé, il y a quelques instants, en réponse à l'intervention faite par le distingué représentant de l'Algérie, que l'annonce de la nomination des coordonnateurs était faite dans le cadre des prérogatives de la présidence et que le rôle de ces coordonnateurs était différent de celui des coordonnateurs spéciaux que la Conférence avait eus par le passé. Ces derniers avaient un mandat clairement défini par la Conférence et étaient nommés sous l'autorité de la Conférence. Nous nous réjouissons à l'idée de travailler avec les sept coordonnateurs et les félicitons de leur nomination.

La PRÉSIDENTE (parle en anglais): Je remercie le distingué représentant de l'Inde et je donne maintenant la parole au distingué représentant du Maroc.

M. BENJABER (Maroc) (parle en arabe): Madame la Présidente, comme c'est la première fois que je prends la parole sous votre présidence, permettez-moi de commencer par vous féliciter de votre accession à ce poste important et de féliciter les six Présidents de la session de 2007. Je tiens à vous rendre hommage pour le grand professionnalisme dont vous avez fait preuve dans la conduite des débats avec les délégations dans le cadre de la phase précédente et je vous souhaite un plein succès au cours de cette année.

Dans une large mesure, ce que j'ai à dire est similaire à ce qu'ont dit les délégations de l'Algérie et de l'Inde sur la nomination des coordonnateurs. Comme vous le savez, nous avons

(M. Benjaber, Maroc)

exprimé nos vues sur la question lors des consultations bilatérales. Le Maroc accueille avec satisfaction cette idée, parce que les coordonnateurs travaillent sous l'autorité du Président et que leur nomination est l'une des prérogatives des six Présidents. Ils ne sont pas nommés directement par la Conférence. Je pense donc que la formulation du paragraphe 2 de votre déclaration pourrait avoir créé certains malentendus parmi certaines délégations puisqu'il y est question de l'approbation par la Conférence de la nomination de ces coordonnateurs. Cependant, je pense que les choses ont été éclaircies dans votre réponse au distingué représentant de l'Algérie et au distingué représentant de l'Inde. Nous tenions cependant à souligner la position de notre délégation selon laquelle les Présidents devraient rester les seuls points officiels de contact entre le groupe des six Présidents et la Conférence, tandis que les coordonnateurs travaillent de manière officieuse sous l'autorité des six Présidents. Je vous remercie une nouvelle fois pour vos très larges consultations et je vous souhaite tout le succès possible.

La PRÉSIDENTE (parle en anglais): Je remercie le distingué représentant du Maroc pour ses observations. Je vais peut-être juste rappeler des éléments spécifiques de ma déclaration concernant la nomination des coordonnateurs par les Présidents de 2007, le placement de ceux-ci sous l'autorité des Présidents et le fait que les Présidents rendront compte à la Conférence des progrès réalisés. Je pense que nous essayons d'être aussi clairs que possible, mais si vous avez une question, n'hésitez pas à la poser. Nous fournirons les éclaircissements nécessaires.

Je donne maintenant la parole au distingué représentant de l'Iran.

M. MOAIYERI (République islamique d'Iran) (parle en anglais): Madame la Présidente, je voudrais aussi m'associer à ce que les délégations qui m'ont précédé ont dit à propos de la relation entre les coordonnateurs et la présidence. Je suis heureux que vous ayez donné des éclaircissements.

La PRÉSIDENTE (parle en anglais): Je remercie le distingué représentant de l'Iran pour ses observations. Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole? L'Ambassadeur de Norvège avait formulé une demande. Il avait expressément indiqué qu'il souhaitait vous donner ultérieurement certaines informations. Cependant, dans ma déclaration, j'ai aussi indiqué que les coordonnateurs vous communiqueraient dans un très proche avenir des informations complémentaires et je suggère donc, compte tenu du temps limité dont nous disposons, que nous demandions peut-être à l'Ambassadeur Strømme s'il ne pourrait pas reporter à la prochaine séance plénière la communication des informations qu'il souhaitait vous donner. S'il est prêt à accepter cette formule et s'il n'y a pas d'autres orateurs, nous pourrions lever la séance pour aujourd'hui.

Notre prochaine séance plénière se tiendra le mardi 30 janvier 2007, à 10 heures, dans la Salle du Conseil.

La séance est levée à 12 h 55.
